

2020-0039
2020-04-01

GROUPE	3	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Poleci 2,5 EC
Insecticide, Région de l'Est

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT
{Skull and Crossbones with Diamond}
POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

PEUT SENSIBILISER LA PEAU
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32446 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine 25 g/L

CONTENU NET : 1-1050 Litres et Vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai, 400056, India

Sharda Cropchem Limited
601 – 402 – 21st Street East
Saskatoon SK S7K 0C3
1-888-931-2530

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Peut sensibiliser la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon (ou une combinaison), des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les travailleurs doivent porter des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains.

NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2020-0039
2020-04-01

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit renferme des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles employés dans les cultures en serre. Ne pas appliquer si des abeilles ou d'autres insectes utiles butinent dans le site à traiter.

2020-0039
2020-04-01

ÉVITER que les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit n'atteignent les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur. **NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION.** Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2020-0039
2020-04-01

GROUP	3	INSECTICIDE
-------	---	-------------

Poleci 2,5 EC
Insecticide, Région de l'Est

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT
{Skull and Crossbones with Diamond}
POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

PEUT SENSIBILISER LA PEAU
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 32446 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Deltaméthrine 25 g/L

CONTENU NET : 1-1050 Litres and Vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai, 400056, India

Sharda Cropchem Limited
601 – 402 – 21st Street East
Saskatoon SK S7K 0C3
1-888-931-2530

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Irritant pour les yeux. Peut irriter la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Peut sensibiliser la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon (ou une combinaison), des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les travailleurs doivent porter des gants résistants aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides lors du mélange, du remplissage et de l'application de deltaméthrine à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.

Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains.

NE PAS UTILISER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les secteurs résidentiels, ou vers des secteurs servant aux activités humaines (résidences, chalets, écoles et zones récréatives) est minimal. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

2020-0039
2020-04-01

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit renferme des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications en soirée uniquement lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » sur le site web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de

2020-0039
2020-04-01

refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Toxique pour les abeilles et les autres insectes utiles. Peut nuire aux abeilles et aux autres insectes utiles employés dans les cultures en serre. Ne pas appliquer si des abeilles ou d'autres insectes utiles butinent dans le site à traiter.

ÉVITER que les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit n'atteignent les lacs, les cours d'eau, les étangs ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur. NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION

POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

2020-0039
2020-04-01

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

INFORMATION GÉNÉRALE

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est n'est pas un produit systémique.

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est supprime les insectes par contact et/ou par ingestion.

MODE D'EMPLOI

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme sur toute la surface de la plante afin d'obtenir une suppression optimale des insectes. Une plus grande quantité peut s'avérer nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé.

Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne.

Consulter la section "Application aérienne" et la section "Précautions sur l'environnement" pour connaître les instructions et les avertissements à suivre lorsqu'on utilise de l'équipement d'application aérienne.

NE PAS appliquer par brumisation ou nébulisation (automatisée ou manuelle).

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement d'eau d'irrigation et d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la rubrique Précautions environnementales.

INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATION DE POLECI 2,5 EC INSECTICIDE, RÉGION DE L'EST SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES :

Sur les sols très organiques (terres noires), il est nécessaire de prendre un soin particulier pour l'application de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est.

Ne pas appliquer plus de 400 mL de produit par hectare.

2020-0039
2020-04-01

Sur les sols organiques, Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne doit être appliqué QU'UNE SEULE FOIS durant chaque année de croissance, soit avant le 1er août.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Une buse à induction d'air à faible dérive doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses qui pointent vers l'extérieur lors de l'application à l'extrémité des rangées et dans les rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, d'après les lectures prises à l'extérieur du site, sous le vent.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). **NE PAS** appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50% et si la température est supérieure à 20 °C. La longueur de la rampe de pulvérisation occupée par les buses **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronet*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :

EXERCER UNE GRANDE PRUDENCE LORS DE L'APPLICATION AÉRIENNE

D'UN INSECTICIDE, D'UN HERBICIDE OU D'UN FONGICIDE. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans que le danger soit apparent.

Suivre ces instructions à la lettre.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon N'EST REQUISE pour les traitements localisés effectués à l'aide d'équipement manuel.

Il faut respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et la rive la plus rapprochée en aval des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, milieux humides) et des habitats marins ou estuariens sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Brise-vent	4	2	120	120	1
	Tabac (avant la plantation)	1	1	55	25	1
	Tabac (après la plantation)	1	1	30	15	0
	Tabac (culture de couverture)	1	1	15	10	0
	Poivron, maïs de grande culture, maïs de semences, maïs sucré	1	1	45	20	1

	Luzerne (production de semences seulement), pomme de terre (sols à forte teneur en matières organiques), pomme de terre (sols non organiques)		1	1	35	15	1
	Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou fris�		2	1	30	15	1
	Asperge, fraise		1	1	30	15	1
	Canola, moutarde, colza, oignon, sols � forte teneur en mati�res organiques : brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, ma�s sucr�		1	1	30	15	0
	Tomate, orge, lin, avoine, bl�, grand p�turage libre, p�turage, bleuet nain, tomate dans des sols � forte teneur en mati�res organiques.		1	1	25	10	0
	Couverture de tournesol, de seigle ou de bl�		1	1	15	10	0
Pulv�risateur pneumatique	Brise-vent	Premiers stades de croissance	55	45	105	95	10
		Derniers stades de croissance	45	35	95	85	5
	Pomme	Premiers stades de croissance	45	35	80	75	2
		Derniers stades de croissance	35	25	70	65	2
	Poire	Premiers stades de croissance	45	35	85	75	3
		Derniers stades de croissance	35	25	75	65	2
	Bleuets en corymbe	Premiers stades de croissance	40	30	80	70	2
		Derniers stades de croissance	30	20	70	60	1
	P�che	Premiers stades de croissance	30	20	80	70	0
		Derniers stades de croissance	20	10	70	60	0
Application a�rienne	Ma�s sucr� (1 � 600 mL/ha)	Voilure fixe	45	15	800	800	1
		Voilure tournante	30	10	800	800	10
	Pomme de terre, bl�, orge, avoine, lin, p�turage, grand p�turage libre (2 � 300 mL/ha)	Voilure fixe	40	10	800	800	1
		Voilure tournante	25	10	800	750	5
	Orge, lin, avoine, bl�, ma�s sucr� (sols � forte teneur en mati�res organiques) (1 � 400 mL/ha)	Voilure fixe	20	10	800	800	1
		Voilure tournante	15	10	800	800	1
	Canola (colza), moutarde, pomme de terre (sols � forte teneur en mati�res organiques) (1 � 300 mL/ha)	Voilure fixe	15	10	800	800	1
		Voilure tournante	10	5	800	750	1
	Tournesol (1 � 200 mL/ha)	Voilure fixe	10	5	800	800	0
		Voilure tournante	10	5	800	575	0

2020-0039
2020-04-01

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus grossier (ASAE) parmi ceux indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons associées à ce produit, lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon affiché sur le site Web de l'ARLA. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons NE PEUVENT PAS être modifiées à l'aide du calculateur.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

CULTURES, INSECTES, DOSES, PÉRIODES D'APPLICATION

CULTURE	INSECTES	RECOMMANDATIONS	DOSE
APPLICATION AU SOL			
Luzerne Production de semence seulement	Charançon postiche de la luzerne, Punaises	Appliquer en présence des insectes ou selon les recommandations provinciales. Utiliser la dose la plus élevée en présence du charançon postiche de la luzerne	400-500 mL/ha dans 200-300 L/ha d'eau par ha.
NE PAS appliquer plus d'une fois par année. NE PAS appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			
APPLICATION AU SOL			
Pommes	Puceron vert du pommier	Appliquer selon les recommandations provinciales, habituellement 17 à 21 jours après la chute des pétales (stade du calice).	400 mL/ha (136 mL/1000 L d'eau)
	punaise brune du pommier, punaise de la molène	Appliquer en présence des insectes. Suivre les recommandations provinciales.	400 mL/ha (136 mL/1000 L d'eau)
	Cécidomyie du pommier	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	400-500 mL/ha (136- 170 mL/1000 L d'eau)
	Carpocapse de la pomme	Appliquer 7 à 10 jours après la chute des pétales (stade du calice). Répéter les traitements à intervalles de 10 jours jusqu'à un maximum de 3 applications.	400-500 mL/ha (136- 170 mL/1000 L d'eau)

Mineuse (adultes seulement)	Appliquer dès l'apparition des adultes. On recommande une application uniforme sur le tronc et les branches charpentières. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est n'est pas efficace pour supprimer les œufs ou les larves mineuses et doit être utilisé pour prévenir la réinfestation des générations d'adultes.	500 mL/ha (170 mL/1000 L d'eau)
Arpenteuse tardive	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	300 mL/ha (100 mL/1000 L d'eau)
Tordeuse du pommier, tordeuse à bandes obliques, tordeuse pâle du pommier, pique-bouton du pommier	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	400 mL/ha (136 mL/1000 L d'eau)
Cicadelle blanche du pommier	Pulvériser en présence d'un grand nombre d'adultes.	400 mL/ha (136 mL/1000 L d'eau)
Tordeuse orientale du pêcher*	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3e ou d'une 4e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1re ou 2e génération. Utiliser ce produit en alternance avec d'autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.	400-500 mL/ha dans 3000 L d'eau)

NE PAS appliquer lorsque les pommiers sont en fleurs.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année. À moins d'indication contraire, l'intervalle minimum entre les

applications est 7 jours.
NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.
Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.
* NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours.
* Les applications prévues pour supprimer d'autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.
* Utiliser en Ontario seulement.

Asperge		APPLICATION AU SOL	
	Criocère de l'asperge	L'application doit se faire au printemps avant la ponte des œufs. L'application doit avoir lieu après la coupe des turions. Répéter le traitement au besoin.	400 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

Intervalle minimum entre les applications : 7 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. NE PAS appliquer sur les asperges avant la coupe des turions.

Bleuets		APPLICATION AU SOL	
	Lieuse	Appliquer au stade du bourgeonnement (tout juste avant le débourrement).	300 mL/ha
	Arpenteuse de Bruce	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Éviter de pulvériser pendant la floraison.	250 mL/ha

Appliquer sur les bleuets nains dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE

Appliquer sur les bleuets en corymbes dans 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare.

NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

Intervalle minimum entre les applications est 5 jours.

Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	Piéride du chou, fausse arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères	APPLICATION AU SOL	
		Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages.	300-400 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.
	Altise (chou seulement)	Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	300-400 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.

Intervalle minimum entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.

NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.

NE PAS appliquer sur les choux de Bruxelles dans les 24 heures précédant la récolte.

NE PAS appliquer sur le brocoli, le chou et le chou-fleur dans les 3 jours précédant la récolte.

2020-0039
2020-04-01

Peut être utilisé une fois par année sur les sols très organiques.
Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1er août. Voir la section pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est sur les sols très organiques.

Canola (colza),
moutarde

Altise

APPLICATION AU SOL

Appliquer dès la présence d'insectes. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne supprime que les insectes présents. L'application doit se faire lorsque les altises se nourrissent. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.

200-300 mL/ha dans
100 L d'eau par ha.

Altise

APPLICATION AÉRIENNE

Faire une application aérienne par année au besoin. Lire les instructions concernant l'application aérienne.

200-300 mL/ha dans
11-22 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.
NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

Maïs
(cultivé et de
semence)

Pyrale du maïs

APPLICATION AU SOL

Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi.

500-600 mL/ha dans
au moins 240 L d'eau
par ha.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures

2020-0039
2020-04-01

figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Maïs (cultivé, et de semence)	Ver-gris occidental des haricots	Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.	APPLICATION AU SOL 500-600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
NE PAS appliquer moins d'un jour avant la récolte. NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.			
Maïs (sucré)	Ver-gris occidental des haricots	Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.	APPLICATION AU SOL 500-600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
APPLICATION AÉRIENNE 500-600 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.			
Lire les instructions pour l'application aérienne.			
NE PAS appliquer plus de 2 fois par année; seulement une des deux applications peut être faite par voie aérienne. NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.			
Maïs (sucré)			APPLICATION AU SOL

Pyrale du maïs	Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi. Lorsque la surveillance des populations d'insectes indique que d'autres applications sont nécessaires, il est recommandé d'utiliser Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est en rotation avec d'autres insecticides.	500-600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
Ver de l'épi du maïs	Appliquer lorsque les insectes sont présents dans les soies. Suivre les recommandations provinciales en matière de calendrier d'application.	500-600 mL/ha dans au moins 240 L d'eau ha.
APPLICATION AÉRIENNE		
Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	Lire les instructions pour l'application aérienne.	500-600 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer plus de 2 fois par année; Une seule une de ces applications peut être aérienne. Pour réduire les résidus dans les sols très organiques, appliquer avant le 1er août. Voir les INSTRUCTIONS SPÉCIALES QUANT À L'UTILISATION DE POLECI 2,5 EC INSECTICIDE, RÉGION DE L'EST RÉGION DE L'EST SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES. NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

Chou		APPLICATION AU SOL	
fouurrager	Fausse arpentuse du chou, fausse teigne des crucifères, piéride du chou, pyrale pourpre du chou	Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Intervalle minimum entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE.	400 mL/ha dans 300-400 L d'eau ha.
Oignons		APPLICATION AU SOL	
	Thrips de l'oignon	Faire une application foliaire à la mi saison au seuil approprié pour les thrips.	400 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.
NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

Pêches		APPLICATION AU SOL	
Petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher	L'application doit se faire lorsque les insectes sont visibles.	400 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)	

NE PAS appliquer lorsque les pêchers sont en fleurs.
NE PAS appliquer plus d'une fois par année.
NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.

Poires		APPLICATION AU SOL	
Psylle du poirier (nymphes et adultes)	Appliquer dès l'apparition des nymphes et des adultes. Suivre les recommandations sur le calendrier. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.	700 mL/ha (236 mL/1000 L d'eau)	
Psylle du poirier (adultes hivernants - C.-B. seulement)	Appliquer dès l'apparition des insectes au printemps.	400 mL/ha (136 mL/1000 L d'eau)	
Tordeuse Orientale du pêcher*	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des œufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3 ^e ou d'une 4 ^e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1 ^{re} ou 2 ^e génération. Utiliser ce produit en alternance avec autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations	400-500 mL/ha dans 3000 L d'eau	

d'insectes.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne supprime pas le psylle du poirier au stade de la carapace dure.

NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

*NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours.

*Les applications prévues pour supprimer les autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.

* Utiliser en Ontario seulement

Poivrons		APPLICATION AU SOL	
	Pyrale du maïs	Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les premiers signes de dommages. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.	500-600 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

Pommes de terre		APPLICATION AU SOL	
	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Altise de la pomme de terre	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne supprime que les insectes présents. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. En cas de forte infestation, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Puceron de la pomme de terre, puceron du nerprun	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 2 applications par année. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne supprime PAS le puceron vert du pêcher.	500 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.

Altise du tubercule	Appliquer pour supprimer la première génération d'altises adultes. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 2 applications par année.	300-400 mL/ha dans 600 L d'eau par ha.
Pyrale du maïs	Vérifier la présence de masses d'œufs afin d'établir le moment de la ponte et de l'éclosion. Faire coïncider l'application de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est avec le gros de l'éclosion des œufs. Un deuxième traitement peut être nécessaire 5 à 7 jours plus tard durant les périodes de ponte prolongée. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.	300-500 mL/ha dans 300-500 L d'eau par ha.
NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.		
APPLICATION AÉRIENNE		
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	Appliquer jusqu'à 2 fois par année au besoin. Lire les instructions pour l'application aérienne.	200-300 mL/ha dans 11 to 22 L d'eau par ha.
Peut être utilisé une fois par année sur les sols très organiques. Voir la section pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est RÉGION DE L'EST sur les sols très organiques. Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1 ^{er} août. NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte. À moins d'indication contraire, l'intervalle minimum entre les applications est 3 jours.		

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

<p>pâturages,</p>	<p>APPLICATION AU SOL: Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les criquets sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES NON HOMOLOGUÉES. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est inhibée par la densité du couvert végétal. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales concernant l'application aérienne à la section de l'étiquette. Prévoir une zone tampon de 100 mètres à partir des zones sensibles.</p> <p>NE PAS faire plus de deux applications aériennes par année. NE PAS faire plus de trois applications par année, par exemple, 3 applications au sol ou 2 applications au sol/1 application aérienne ou 2 applications aériennes/1 application au sol. Intervalle minimum entre les applications est 5 jours.</p>	<p>200 – 300 mL/ha dans 100 – 200 L d'eau par ha.</p> <p>300 mL/ha dans 11 – 22 L d'eau par ha.</p>
-------------------	---	---

<p>Brise-vent</p>	<p>Livré des forêts</p>	<p>APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les larves se nourrissent afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un épandage uniforme est essentiel à une bonne suppression.</p> <p>Un maximum de 1 application par année</p>	<p>90 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement</p>
<p>Fraises</p>	<p>Punaise terne</p>	<p>APPLICATION AU SOL</p>	<p>400 mL/ha</p>

		<p>Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ne supprime PAS l'anthonome de la fleur du fraisier.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 2 fois par année. Intervalle minimum entre les applications est 5 jours. NE pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>	(136 mL/1000 L d'eau)
Tournesol	Chrysomèle du tournesol	<p>APPLICATION AU SOL ADULTES</p> <p>Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Les cultures doivent être traitées entre le stade cotylédon et le stade 2 feuilles.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE ADULTES ET LARVES</p> <p>Appliquer une fois par année lorsque les insectes sont présents ou aux premiers signes de dommages. Les têtes doivent être bien examinées pour y déceler des larves. Il est préférable de faire l'application à la brunante lorsque les insectes se nourrissent. Lire les instructions concernant l'application aérienne.</p> <p>NE PAS appliquer plus d'une fois par année. NE PAS appliquer dans les 70 jours précédant la récolte.</p>	<p>200 mL/ha dans 100-200 L of d'eau par ha.</p> <p>200 mL/ha dans 11-22 L d'eau</p>
Tabac	Ver gris	<p>SERRE</p> <p>Appliquer dès les premiers signes de dommages. Les plants doivent être pulvérisés le soir. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE DANS LES SERRES</p> <p>APPLICATION AU SOL – SEIGLE OU BLÉ COMME CULTURE DE COUVERTURE</p> <p>Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent, habituellement le soir.</p>	<p>8 mL dans 15 L d'eau par 100 m² de lit de semence</p> <p>200 mL/ha dans 200- 500 L d'eau par ha.</p>

		Appliquer au moins 5 jours avant le labour.	
		<p>TRAITEMENT DU SOL EN PRÉSEMIS</p> <p>Appliquer au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas déranger le sol avant le repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec.</p>	400-800 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha
		<p>TRAITEMENT EN POSTSEMIS</p> <p>Appliquer lorsque les insectes sont présents ou dès les premiers signes de dommages.</p>	400 mL/ha dans 200- 500 L d'eau comme épandage généralisé
<p>En cas d'infestation grave, une application doit également se faire sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ. NE PAS appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE AU CHAMP.</p>			
Tomates	Doryphore de la pomme de terre	<p>APPLICATION AU SOL</p> <p>Appliquer en présence des insectes ou lorsque les signes de leur présence sont évidents. Répéter au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas d'infestation grave.</p>	200-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
<p>Peut être utilisé une fois par année sur les sols très organiques. Voir la section pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est RÉGION DE L'EST sur les sols très organiques. Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1^{er} août. NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Intervalle minimum entre les applications est 5 jours.</p>			
Blé, orge, avoine, lin	Ver gris	<p>APPLICATION AU SOL</p> <p>Appliquer une fois par année lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Pour de meilleurs résultats, appliquer le soir. Ne pas déranger le sol après l'application. En cas d'infestation grave, une application doit être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.</p>	400 mL/ha dans 100 L d'eau par ha

		APPLICATION AÉRIENNE Suivre les instructions concernant l'application aérienne. Appliquer une fois par année.	400 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha
Criquets		APPLICATION AU SOL Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les criquets sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ. La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion de criquets aux derniers stades nymphaux est élevée et que le couvert végétal est dense, ce qui empêche la pénétration.	200-300 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha
		APPLICATION AÉRIENNE Suivre les instructions spéciales concernant l'application aérienne.	300 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha
<p>NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées. Criquets : NE PAS faire plus de 3 applications par année. Utiliser un maximum de 2 applications aériennes par année. Intervalle minimum entre les applications est 5 jours. NE PAS appliquer sur l'avoine dans les 31 jours précédant la récolte. NE PAS appliquer sur le blé, l'orge et le lin dans les 40 jours précédant la récolte.</p>			
Cultures commerciales de fleurs en serres (chrysanthèmes, cinéraires, lis de Pâques, géraniums)	Thrips des petits fruits	Application foliaire : appliquer comme pulvérisation à volume élevé en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Pulvériser jusqu'au ruissellement pour obtenir un épandage uniforme. Trois applications à intervalles de 5 à 7 jours peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression.	70-100 mL dans 100 L d'eau

Consulter les conseillers locaux en serriculture pour connaître les périodes d'application, savoir comment identifier les thrips et obtenir des données sur la rotation des produits agrochimiques afin de réduire les risques de résistance.
PRÉCAUTION : Toutes les espèces et variétés n'ont pas été testées. Pour le traitement de grandes quantités de plantes d'une même variété, traiter d'abord quelques plantes et observer les symptômes avant d'appliquer à grande échelle.

NE PAS appliquer Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est par brumisation.

NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte des fleurs.

DÉLAI D'ATTENTE : Prévoir 12 heures entre l'application et le retour dans la zone traitée. Les travailleurs qui manipulent du feuillage traité doivent porter des gants résistant aux produits chimiques.

ÉCHELLE DE DOSES :

Lorsqu'une échelle de doses est donnée dans le mode d'emploi, la dose la plus élevée doit être utilisée :

- lorsque le couvert de la culture est dense et que le feuillage empêche la pénétration du produit pulvérisé;
- lorsqu'on note la présence de différents stades de croissance (p. ex., premier au cinquième stade nymphal chez les criquets OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
- lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

PÉRIODES D'APPLICATION :

Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de garder la culture et les ravageurs sous observation afin de pouvoir pulvériser au bon moment;
- de s'assurer que les insectes sont atteints par le produit pulvérisé, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

À moins d'indications contraires, appliquer Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression.

Suivre les recommandations provinciales.

Directives de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau à utiliser varieront entre 11 et 1 000 litres par hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Remplir le reste du pulvérisateur d'eau.

Recommandations sur la gestion de la résistance :

2020-0039
2020-04-01

Aux fins de la gestion de la résistance, Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est et à d'autres insecticides du Groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Poleci 2,5 EC Insecticide, Région de l'Est ou les insecticides du même groupe avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited 1-888-931-2530.

2020-0039
2020-04-01

ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Avoine	31	Maïs (cultive et de semence)	1
Blé	40	Maïs sucré	5
Bleuets	14	Moutarde	14
Brocoli	3	Oignons	5
Canola (colza)	14	Orge	40
Chou fourrager	1	Pêches	1
Chou	3	Poires	7
Chou-fleur	3	Poivrons	3
Choux de Bruxelles	1	Pommes de terre	1
Floriculture	7	Pommes	1
Fraises	14	Tabac	45
Lin	40	Tomates	3
Luzerne - fourrage	90	Tournesol	70
Luzerne - Semences	20		

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :
Sharda Cropchem Limited
1-888-931-2530